

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

Séance du 15 février 2023

Date de convocation : 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER

VENDRENNES : Roseline PHLIPART

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 35

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jérôme GUERRY avait donné pouvoir à Franck GAUTHIER

Etaient excusés :

Elodie BRANGER - Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Jean-Yves MERLET

- **16. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - MODIFICATION DU REGLEMENT ET MISE EN PLACE DU FORMULAIRE « AIDE A LA MISE EN CONFORMITE DES RACCORDEMENTS PARTICULIERS AU RESEAU DES EAUX USEES »** – Rapporteur : Jean-Louis LAUNAY

Par délibération n°D.122 du 10 octobre 2018, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a pris la compétence Assainissement Collectif des eaux usées au 1^{er} janvier 2019 en lieu et place des communes.



Par délibération n°37 du 10 juillet 2019, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a étendu le dispositif d'aides à la mise en conformité des raccordements particuliers au réseau des eaux usées, qui était en place depuis 2005 sur le territoire de la commune des Herbiers, à l'ensemble de son territoire.

Par ce dispositif, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a souhaité apporter une aide financière aux particuliers pour la réalisation de travaux de raccordement au réseau des eaux usées des habitations, des commerces, ou des bureaux d'artisanat, en conformité du règlement du service d'assainissement sur le réseau du service public d'assainissement collectif existant et du règlement sanitaire départemental.

Un règlement d'attribution de subvention a été défini pour accompagner les particuliers pour ces opérations.

Après trois ans de fonctionnement du service, il est proposé au Conseil communautaire d'améliorer le dispositif d'aide, et de modifier le règlement d'attribution de l'aide à la mise en conformité des raccordements particuliers au réseau des eaux usées, notamment pour :

- fixer le taux d'aide de la Communauté de communes à 35 % du montant TTC des travaux afin d'homogénéiser le taux sur l'ensemble des aides de la Communauté de communes,
- plafonner le montant de la subvention à 2 000 €.

Ce nouveau règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2023.

Il est également proposé de prévoir un formulaire de demande d'attribution de cette aide.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu la délibération n°D.30 du 9 octobre 2019 portant modification du règlement d'attribution de l'aide à la mise en conformité des raccordements particuliers au réseau des eaux usées,

Vu le projet de règlement d'attribution de l'aide à la mise en conformité des raccordements particuliers au réseau des eaux usées, annexé à la présente,

Vu le projet de formulaire de demande de l'aide, annexé à la présente,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 1^{er} février 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 février 2023,



Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

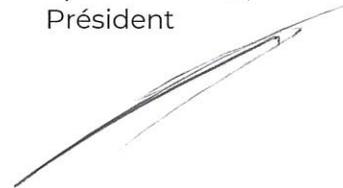
- abroger la délibération n°D.30 du Conseil communautaire 9 octobre 2019 à compter du 1^{er} mars 2023,
- approuver le règlement, le formulaire de demande d'aide des subventions pour les assainissements collectifs ci-annexés, applicables au 1^{er} mars 2023,
- autoriser le Président ou le Vice-Président délégué, à signer tout document s'y rapportant,
- prélever les crédits nécessaires au budget.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Yves MERLET,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2023

Publié électroniquement le : 16 FEV. 2023